

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

JEUDI 13 Février 2025

à **19 H 00**

Hôtel de ville, Salle du Conseil – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024**
- 2/ **Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)**
 - 2-01 Conseil communautaire du mardi 17 décembre 2024 à 18H30 à Courseulles-sur-Mer
 - 2-02 Conseil communautaire du lundi 20 janvier 2025 2024 à 18H30 à Douvres-la-Délivrande
- 3/ **Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)**
- 4/ **Personnel communal et administration générale**
 - 4-01 Délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Modification
 - 4-02 Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- 5/ **Aménagement, Urbanisme et planification**
 - 5-01 Etude de faisabilité du SDEC ENERGIE d'un projet de production d'électricité par panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur le gymnase Chabriac
 - 5-02 Rétrocession à titre gratuit et intégration des voiries, réseaux et espaces verts dans le domaine public – Rue Hippolyte Bellamy – Le Clos Saint-Quentin
 - 5-03 Rétrocession et intégration des voiries, réseaux et espaces verts dans le domaine public – Rue du Professeur Yves Delage
- 6/ **Informations diverses**

Publié le 10 février 2025

Le Maire,
Philippe CHANU

